

**OBJET REGULARISATIONS FONCIERES CONCERNANT LES BAUX A
CONSTRUCTION DES SOCIETES AJAX ET LEON GROSSE SUR LA
ZA FOUCHEROLLES (PARCELLES HV 74 et 78)**

I – CONTEXTE

Par délibération n°7 en date du 25 juin 1986, le Conseil Municipal a validé la création d'une zone d'activités au Moufia, à proximité de la Ravine du Chaudron, dénommée « zone d'activités de Foucherolles » afin de faciliter l'installation d'entreprises artisanales de production et de services sur son territoire. Les parcelles ont été attribuées par bail à construction de 30 ans.

Ainsi, par bail à construction daté du 01/03/1989, la Ville a autorisé l'implantation de la Société LEON GROSSE sur la parcelle HV 75 pour une activité de BTP. De même, par acte notarié du 9/08/2007, elle a accepté la cession judiciaire du droit au bail à construction de la Société BISOLI à la SCI AJAX concernant la parcelle HV 79 pour l'implantation de bureaux.

Néanmoins, depuis leur implantation qui a été concomitante à la réalisation de l'endiguement de la ravine du Chaudron par l'Etat dont en a découlé la rétrocession de délaissés à la Commune, ces deux entreprises accèdent à leur parcelle sur des délaissés de terrains communaux situés le long de la rue de la Guadeloupe.

Il s'agit des parcelles :

- HV 74 desservant la parcelle HV 75 baillé à la Société LEON GROSSE
- HV 78 desservant la parcelle HV 79 baillé à la SCI AJAX (cf plan en annexe).

II – OBJET DE LA DEMANDE

Au vu de l'occupation effective de ces emprises depuis l'implantation initiale de ces deux entreprises, et afin de clarifier l'occupation juridique de ces parcelles, il est proposé de régulariser ces occupations par une mise à disposition gratuite sous forme d'un avenant à leur bail à construction.

Rapport n° 14/4-59

En conséquence, je vous demande d'approuver :

- la mise à disposition gratuite des délaissés communaux HV 74 et 78 respectivement aux sociétés Léon Grosse et SCI Ajax aux fins de régularisation des occupations,
- la passation d'un avenant aux baux à construction de la Société LEON GROSSE et la Société AJAX datés respectivement des 10/09/1990 et 09/08/2007

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14459-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 juin 2014
Délibération n°14/4 -59

OBJET **REGULARISATIONS FONCIERES CONCERNANT LES BAUX A
CONSTRUCTION DES SOCIETES AJAX ET LEON GROSSE SUR LA
ZA FOUCHEROLLES (PARCELLES HV 74 et 78)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-59 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des commissions
Affaire Générale / Entreprise Municipale et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;
(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la mise à disposition à titre gratuit des parcelles HV 74 et HV 78 au profit respectivement de la Société LEON GROSSE et la Société AJAX.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes de régularisation de leurs baux à construction selon les conditions juridiques et financières visées en annexe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14459-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

**AVENANTS AUX BAUX A CONSTRUCTION
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES**

Zone d'activités	Dénomination	Référence cadastrale	Superficie
Foucherolles	SOCIETE LEON GROSSE	HV 74	501,24 m ²
Foucherolles	SOCIETE AJAX	HV 78	186,90 m ²

CONDITIONS JURIDIQUES	Avenant jusqu'à la durée restant à courir du bail à construction
MODALITES FINANCIERES	Gratuité

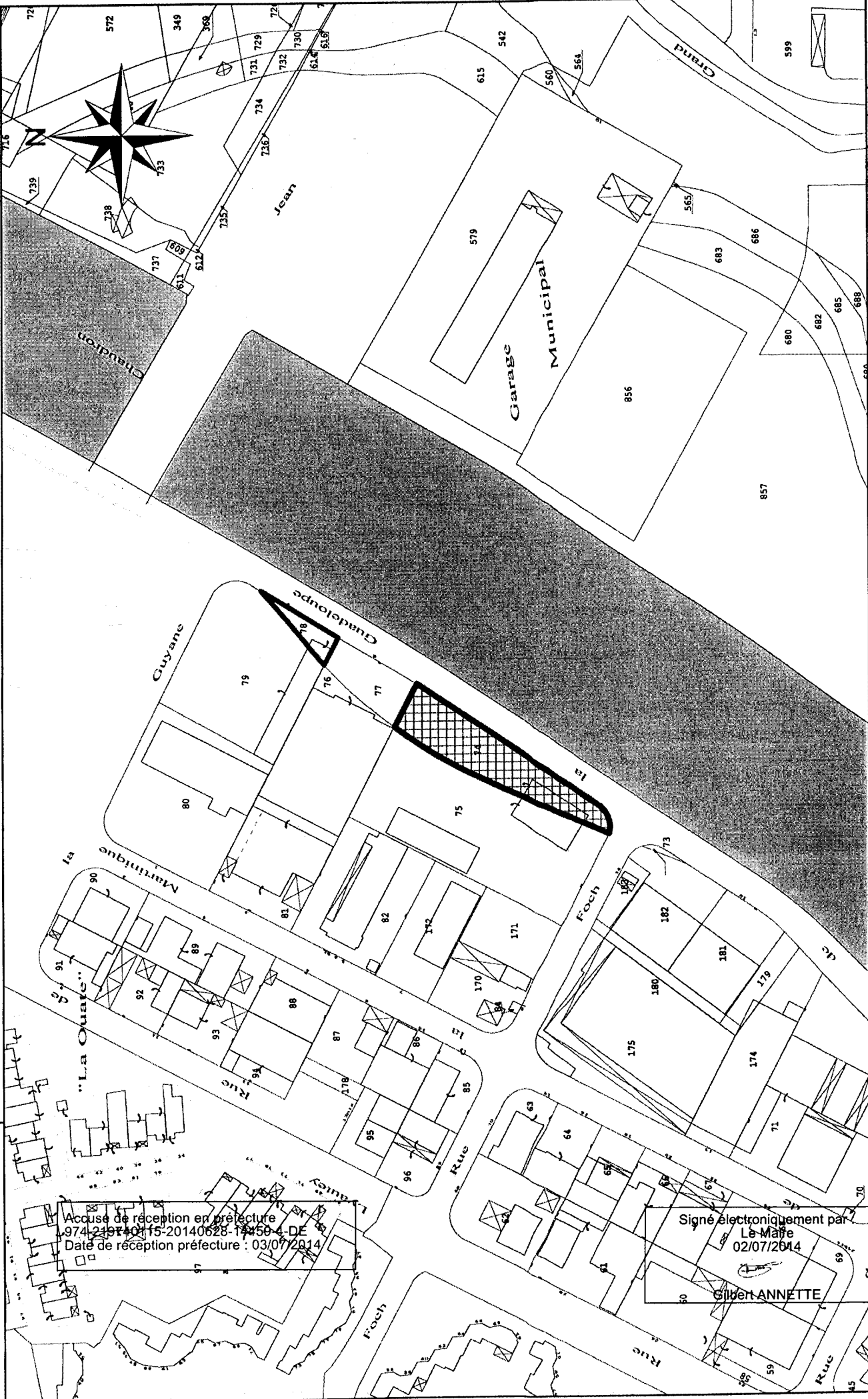
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14459-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

HV 74 STE LEON GROSSE - HV 78 SCI AJAX

1 / 1772



Accuse de réception en préfecture
97423974015-20140628-144564-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par
Le Maire
02/07/2014

Silbert ANNETTE

Produit cartographique dérivé du plan cadastral numérisé
non labellisé / Origine DGI-Cadastré / Droits réservés

DATE DU TIRAGE: 27-05-2014,08:42:00,Mar

Mairie de SAINT-DENIS